

INDEMNITE SINISTRE DU
28 janvier 1980 à l'Eglise
Notre-Dame
Propositions de la Compagnie
d'Assurances

80.130

DATE DE CONVOCATION

19 septembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

19 septembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 24

Pour 24

Contre

Abstention

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt six septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUCHET, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BUJARD
DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, TETARD, MAURELLET,
GUICHAOUA, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, CABAL, BOULAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés MM. FABER par M. LIS, Mme TACQUET par Melle FOUCHE,
M. BOISARD par M. MAURELLET, Me TAP par M. BOUTET, M. LACHAUD
par Me DUFOUR.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD, POUGET,

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

A la suite du sinistre qui a eu lieu à l'Eglise Notre-Dame
le 28 janvier 1980, Monsieur Jean-Pierre LAFONT, expert de la
Compagnie A.G.F PHENIX a dressé un procès verbal d'expertise
dont les résultats sont les suivants (prix TTC).

. travaux d'électricité à neuf	3 849 F
. travaux peinture à neuf	1 576 F
TOTAL .	5 425 F
<u>A déduire :</u>	
. vétusté 10 %	542 F
TOTAL .	4 883 F
<u>A ajouter :</u>	
. Perte de 20 %	976 F
Soit une indemnité totale de	5 859 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le rapport d'expertise de M. Jean-Pierre LAFONT en date
du 3 juin 1980,
- Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du
9 septembre 1980,

DECIDE :

- d'accepter la somme de 5 859 F (CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE
NEUF FRANCS) proposée par les A.G.F. (suite au rapport d'exper-

tise du Cabinet LAFONT) au titre d'indemnité dans le sinistre qui s'est déclaré le 28 janvier 1980 à l'Eglise Notre-Dame.

- d'encaisser la somme au chapitre 932, article 7339 du Budget 1980

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.



Le Maire,

Pierre LIS

